



PROCOLE

de la 72^e Assemblée générale du SAB du 27 août 2015 à Brienz (BE)

Présents : 67 personnes, dont des membres individuels et collectifs, de même que des membres du Comité. Il y avait également des invités du SAB, divers orateurs, des représentants des médias, ainsi que les collaborateurs du SAB.

Parlementaires fédéraux

- Baumann Isidor, Conseiller aux Etats (Uri) et président du SAB
- René Imoberdorf, Conseiller aux Etats (VS)

Représentant de la Confédération

- Sten Smola, Office fédéral de l'agriculture, Berne

Représentants d'organisations suisses

- Michael Bützer, Association des communes suisses, Berne
- Martin Brugger, Union suisse des paysans, Brougg
- Migga Falett, Union suisse des paysannes, Brougg
- Carol Fesenbeckh, Aide suisse aux montagnards, Adliswil

Représentants des régions

- Peter Flück, Président Regionalkonferenz Oberland-Ost
- Annelise Zimmermann, Gemeindepräsidentin Brienz
- Susanne Huber, Volkswirtschaft Berner Oberland
- Daniel Abplanalp, Gemeinderat der Gemeinde Innertkirchen
- Andreas Gafner, Gemeindepräsident Oberwil i.S.
- Ernst Hodel, Gemeinde Zweisimmen
- Aldo Kropf, Gemeindepräsident Saanen
- Anna Katharina Ris, Gemeinde Lauterbrunnen
- Alfred Santschi, Gemeindepräsident Gemeinde Sigriswil BE
- Brigitte Wahli, Gemeindeverwaltung Matten
- Sandra Weber, Einwohnergemeinde Hasliberg

Membres d'honneur / autres

- Theo Maissen, ancien Conseiller aux Etats et ancien président du SAB
- Germano Mattei, membre d'honneur du comité du SAB, Tessin
- Tobias Schweizer, réviseur des comptes du SAB, Interlaken

Présidence : Isidor Baumann, Conseiller aux Etats et président du SAB

Protocole : Barbara Rekibi

Ordre du jour :

1. Ouverture par le président du SAB,
Isidor Baumann, Conseiller aux Etats, Wassen
2. Protocole de la 71^e Assemblée générale du 28 août 2014 à Sion
3. Présentation du rapport d'activité 2014
avec la participation des collaborateurs du SAB
4. Acceptation des comptes 2014
5. Election complémentaire au Conseil des régions de montagne
6. Divers

1. Ouverture par Isidor Baumann, président du SAB

Isidor Baumann ouvre cette 72^e AG en saluant les nombreux participants qui ont pris la peine de se déplacer à Brienz. Il souhaite à tous une bonne AG et un bon séjour dans la belle région de Brienz.

Il salue spécialement Peter Flück, président de la Conférence régionale Oberland-Ost, ainsi qu'Annelise Zimmermann, présidente de la commune de Brienz.

Peter Flück salue à son tour les participants à cette AG. Il profite de l'occasion pour présenter la région Oberland-Ost. Région de montagne typique, elle comprend 1229 km², soit un cinquième de la surface du canton de Berne. Cette région compte quelque 47'000 habitants.

La principale activité économique de la région est le tourisme qui réalise environ 4,7 millions de nuitées par an. Les principales destinations sont : Interlaken, la région de la Jungfrau (Grindelwald, Wengen, Mürren, Lauterbrunnen et Brienz). L'agriculture est aussi bien présente dans la région.

La Conférence régional Oberland-ost regroupe 28 communes. Cette organisation coordonne diverses tâches intercommunales, notamment dans les domaines de la planification du territoire, des transports publics, de la culture, de l'énergie, etc. Des informations complémentaires sont disponibles ici : <http://www.oberland-ost.ch>

Peter Flück indique aussi qu'un glissement de terrain a eu lieu à Brienz le 23 août 2003. Cette catastrophe naturelle a entraîné la mort de deux personnes et a détruit huit habitations. Des mesures ont été introduites par la suite, afin d'éviter une répétition de ce glissement de terrain.

Avec le réchauffement climatique, ce genre de catastrophe pourrait survenir plus fréquemment dans les régions de montagne. C'est pourquoi les communes doivent agir préventivement.

Annelise Zimmermann, présidente de la commune de Brienz a salué l'assemblée. Elle souhaite à tous un bon séjour et espère que chacun aura l'occasion de découvrir les particularités de Brienz. L'apéritif, qui sera servi à l'issue de l'AG du SAB, est sponsorisé par la commune de Brienz. Ce sera aussi l'occasion, pour les participants, de faire plus ample connaissance avec Brienz.

Isidor Baumann remercie Madame Zimmermann pour son message ainsi que pour l'accueil de sa commune.

Discours d'ouverture d'Isidor Baumann

2015 a constitué une année particulière pour l'histoire des régions de montagne suisses. Le 18 février 2015, le Conseil fédéral a approuvé la politique fédérale en faveur des régions de montagne et de l'espace rural. Ce document stratégique prouve que la politique en faveur des régions de montagne ne se limite pas à la politique régionale mais qu'elle englobe de nombreux domaines (politique agricole, politique des transports, etc.). Ces différents secteurs doivent être mieux coordonnés. C'est l'une des anciennes revendications du SAB. Grâce à la motion de Theo Maissen, ancien président et président d'honneur du SAB, la Confédération a développé une stratégie en faveur des régions de montagne et de l'espace rural.

Au niveau international, les régions de montagne ont aussi été renforcées. En juillet 2015, la commission de l'UE a adopté un plan d'action stratégique visant à créer une macrorégion alpine. Les pays et régions concernés aborderont plusieurs thèmes (économie, accessibilité et utilisation des ressources), afin de favoriser leur développement. Le SAB a participé activement à l'élaboration de ce plan. Actuellement, deux projets de coopération sont en cours de développement avec les différents pays alpin (InterregVB), afin de mettre en œuvre les mesures comprises dans ce plan d'action. On verra si ces projets seront acceptés durant le mois de décembre.

Avec la politique fédérale en faveur des régions de montagne et de l'espace rural, ces dernières devraient bénéficier d'une plus grande attention. Au cours des années passées, la Confédération donnait l'impression de se focaliser avant tout sur les agglomérations. Le projet de territoire suisse et la fixation d'une somme forfaitaire pour les frais de transport déductibles sont des exemples conduisant à une concentration de la population dans les centres urbains. Grâce à la nouvelle politique fédérale en faveur des régions de montagne et de l'espace urbain, il sera possible de rétablir l'équilibre. Car ce sont aussi bien les régions de montagne que les espaces urbains qui forment l'identité de la Suisse.

Afin que les régions de montagne soient mises au même niveau que les agglomérations, il est nécessaire de disposer d'un espace de dialogue. C'est pourquoi le SAB a demandé à plusieurs reprises de créer une conférence tripartite pour les régions de montagne et les espaces ruraux. Par la suite, cette organisation devrait être réunie avec celle formée par la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA). En revanche, la CTA n'a pas voulu intégrer les régions de montagne et l'espace rural au sein de sa structure. C'est pourquoi le SAB veut créer une organisation analogue pour les espaces qu'il représente.

La stratégie fédérale en faveur des régions de montagne et de l'espace rural n'est cependant qu'un dossier parmi d'autres. Il existe le danger qu'elle soit oubliée dans un tiroir de l'administration fédérale. C'est pourquoi le SAB s'engage afin que ce rapport soit mis en œuvre. Pour le SAB il est important de renforcer les différentes régions du pays. Un projet pilote a s'ailleurs été lancé dans une région lucernoise (Luzerner Hinterland), afin que les acteurs de cette région élaborent une stratégie et des mesures de développement. Ces mesures doi-

vent également avoir une dimension intersectorielle. D'une certaine manière ce projet reprend le rôle joué précédemment par les anciennes régions LIM, entre 1974 et 2007.

Au niveau politique, le Conseil des Etats traite actuellement le message sur la promotion économique 2016-2019. Ce sera un test dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie fédérale pour les régions de montagne et l'espace rural. Quant à la politique régionale, elle sera poursuivie et alimentée avec des moyens attribués par la Confédération. D'autre part, le secteur touristique sera aussi soutenu, dans le cadre du message sur la promotion économique. Ce dernier comprend d'ailleurs des mesures d'accompagnement, réclamées par le SAB, suite à l'acceptation de l'initiative sur les résidences secondaires :

- 200 millions de francs serviront à favoriser les changements structurels,
- le programme Innotour obtiendra 10 millions de francs supplémentaires,
- le prêt supplémentaire de 100 millions de francs accordé à la Société Suisse de Crédit Hôtelier (SCH) sera prolongé jusqu'en 2019. La SCH a également obtenu une plus grande marge de manœuvre pour soutenir le secteur hôtelier.

Ces différents points sont traités par le SAB. Ils sont pris en charge par Thomas Egger et les collaborateurs du SAB, ainsi que par les membres de notre Comité. Le travail du SAB a donc un impact direct sur le destin des régions de montagne.

Quel est le bénéfice découlant du travail du SAB ? Plusieurs exemples, dont certains concernent directement le canton de Berne, peuvent être démontrés ici :

- Le SAB s'est fortement engagé afin qu'une base légale soit créée pour permettre la création de parcs régionaux et afin que des moyens fédéraux leur soient alloués. Sans l'engagement du SAB, ces parcs n'auraient pas vu le jour. Le SAB a aussi agi pour doubler les moyens financiers qui leur sont accordés (de 10 à 20 millions de francs). Le canton de Berne (sans le site Jungfrau-Aletsch de l'UNESCO) a obtenu, durant les quatre dernières années, quelque 3 millions de francs pour ses trois parcs. Cette somme passera à 6 millions de francs au cours des quatre prochaines années.
- Le SAB s'engage aussi pour promouvoir l'agriculture de montagne. Les derniers chiffres de l'OFAG consacrés à la PA 2014-17 démontrent un certain succès. Pour sa part, le SAB s'est engagé au Parlement, afin que les contributions à la qualité du paysage soient financées non pas à 80%, mais à 100% par la Confédération. Pour finir, cette part a été fixée à 90%. Les 10% restants sont à la charge des cantons. Actuellement, 70 millions de francs sont investis par la Confédération et 7 millions par les cantons.
- Le SAB, par l'intermédiaire de son directeur, préside le Bus alpin. Actuellement, ce service de transport public dessert 14 régions. Quatre d'entre elles se trouvent dans le canton de Berne (Gantrisch, Habkern, Huttwil et Chasseral). Ce service, de même que d'autres prestations, ne peuvent être assurées que grâce au soutien de nos membres.
- Le SAB a pris la tête de la campagne contre l'initiative sur les résidences secondaires. Dans le cadre du groupe de travail formé pour préparer la loi et l'ordonnance correspondantes, le SAB a pu influencer leur orientation, pour tenir compte de la réalité et besoins des régions de montagne. Dans ce cadre, nous avons eu de très bons contacts avec Christoph Neuhaus, Conseiller d'Etat du canton de Berne, ainsi qu'avec divers présidents de communes de l'Oberland bernois.
- Le SAB, en collaboration avec la Conférence gouvernementale des cantons alpins, s'est engagé pour une hausse des redevances hydrauliques. Cette hausse a profité au canton de Berne (de 100 à 110 francs – soit environ 4,5 millions de francs supplémentaires).

- Pour le canton de Berne, le dossier de la RPT a aussi son importance. Dans ce cadre, le SAB a toujours agi en faveur des cantons qui en bénéficiaient. Lors du premier rapport d'efficacité, nous avons défendus les intérêts des cantons bénéficiaires, vis-à-vis de la Confédération et des cantons contributeurs. Nous avons ainsi évité que des changements ne modifient la RPT. Lors du second rapport d'efficacité, nous avons opté pour un compromis. Le canton de Berne figure parmi les plus importants bénéficiaires de la RPT, avec une somme annuelle de plus d'un milliard de francs.

Nous avons estimé que chaque franc investi en faveur du SAB rapportait environ 1000 francs aux régions de montagne. Aucune banque n'offre un tel taux de rentabilité.

Pour pouvoir concrétiser nos actions, nous avons besoin de compter sur des alliés. Parmi ces derniers figurent, en particulier, les cantons. Dans ce cadre, nous cherchons depuis longtemps à créer un lien avec la Conférence gouvernementale des cantons alpins, qui comprend sept cantons membres. Durant cette année, nous avons organisé régulièrement des rencontres au niveau de la direction et de la présidence. Dans nos combats, nous devons chercher à nous allier et non pas à nous diviser, sinon on en sera les perdants. Nous avons déjà assez d'opposants, comme les organisations écologiques, qui reprochent au SAB d'assurer le secrétariat de l' « Association suisse pour un territoire sans grand prédateur ». Au lieu de chercher le dialogue avec le SAB, ces organisations ont fait pression sur les cantons, afin que ces derniers nous demandent de changer de position, ou le cas échéant, de quitter le SAB. Cette façon de faire est à la fois peu élégante et antidémocratique. De plus, il est paradoxal que certaines de ces mêmes organisations nous contactent dans le cadre de la politique agricole 2018. Cela est pour le moins contradictoire.

De nombreuses remarques positives nous ont été adressées de la part des cantons, régions, communes, organisations et membres individuels. Le SAB est un partenaire apprécié, notamment lors de discussions relatives au tourisme et au sujet de la législation dédiée aux résidences secondaires. Le SAB est d'ailleurs satisfait qu'aucun référendum n'ait été lancé contre cette loi. Cette dernière, de même que l'ordonnance correspondante, pourra ainsi entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Ainsi, l'insécurité qui résultait de cette situation compliquée sera levée.

En 2015, nous avons aussi connu de nombreux succès ; mais ce n'est pas une raison pour nous endormir sur nos lauriers. Nous devons continuer à agir pour les régions de montagne, par exemple dans le cadre de l'évaluation de l'Art. 50 de la Constitution fédérale. Cet article demande à ce que les régions de montagne, les communes et les villes soient consultées suffisamment tôt, lorsque les activités de la Confédération ont un impact territorial. Le SAB est aussi en train de préparer un agenda politique pour les quatre prochaines années (2016-19). Cet agenda sera discuté lors de la séance du Comité du SAB de septembre, puis il sera ensuite publié. Il servira de ligne de conduite pour le SAB. Cet agenda a notamment été élaboré grâce à la participation du Conseil des régions de montagne. Je profite de l'occasion pour remercier les nombreux membres qui ont pris part à sa préparation.

2. Protocole de la 71^e Assemblée générale à Sion

Isidor Baumann propose de ne pas nommer de scrutateur, étant donné que les élections générales auront lieu l'année prochaine. L'Assemblée générale accepte cette proposition. Le protocole de la 71^e AG du SAB est accepté.

3. Acceptation du rapport d'activité 2014 et présentations de la part des collaborateurs du SAB

Le rapport d'activité a été transmis aux membres au printemps 2014. Ce document présente en détail les actions du SAB pour l'année 2014.

Thomas Egger indique que le SAB a traité de nombreux thèmes en 2014, dont notamment :

- L'évaluation de l'Art. 50 Cst.
- La politique de la Confédération en faveur des régions de montagne de l'espace rural (motion Maissen),
- La législation sur les résidences secondaires,
- Le fonds pour les routes nationales,
- La loi sur la forêt,
- La biodiversité,
- La politique financière

Cette année, le SAB s'est intensivement penché sur les effets des l'acceptation de l'initiative sur les résidences secondaires. Les régions de montagne ont malheureusement perdu cette votation. Le SAB est parvenu à modifier cinq des quatre points qui posaient problème. Cela correspond à un succès de 80%. Malheureusement, le SAB n'est pas parvenu à infléchir la question concernant la transformation des hôtels qui ne sont plus rentables. Il ne faut pas non plus oublier qu'environ 3000 à 4000 places de travail seront perdues en région de montagne.

En ce qui concerne la PA 2014-17, plusieurs améliorations ont été introduites en faveur de l'agriculture de montagne et de l'économie alpestre ; en particulier les contributions pour les terrains en pente. Les alpages et l'agriculture de montagne profitent également des contributions pour les zones d'estivage, pour la qualité, pour la biodiversité et pour les paysages. Cela doit permettre d'améliorer la situation financière des agriculteurs de montagne. Malheureusement, la Confédération veut introduire des modifications qui auraient un impact négatif sur le revenu des exploitations de montagne. Il n'est pas judicieux de changer la politique agricole tous les quatre ans. Les agriculteurs sont des entrepreneurs qui doivent pouvoir planifier leurs activités sur le long terme. Il n'est pas tolérable que les conditions cadres changent tous les quatre ans. Les demandes du SAB au sujet de la politique agricole figurent dans un papier stratégique adopté en 2014.

Jörg Beck indique qu'un nouveau logo pour les produits de montagne et d'alpage a été introduit par la Confédération. Ce sigle peut être utilisé gratuitement depuis le 1^{er} juin 2014. Du point de vue du SAB ce sigle permettra de mettre en valeur les produits de montagne. Actuellement, ces logos ne sont pas encore très connus. C'est pourquoi plusieurs mesures ont été introduites, afin d'accroître leur notoriété (site Internet, brochures, Facebook).

Vincent Gillioz est responsable de « montagna », la revue du SAB. Le site du SAB est l'un des importants moyens de communication du SAB. Dans ce cadre, ce site a été totalement renou-

velé. Cette nouvelle version s'adapte automatiquement aux différents supports de lectures (tablettes, smartphones, etc.). Les participants sont invités à le consulter.

Thomas Egger indique que le SAB dispose d'un large réseau de contacts au niveau national et international. Grâce à ce dernier, le SAB est actif dans le domaine du développement régional, sur les plans nationaux et internationaux. Dans cette tâche, le SAB est soutenu par SEREC. Plusieurs projets ont été ou sont développés, comme la fusion de communes à Conches, WIKIAps, le projet modèle du Tessin (résidences secondaires), ainsi que deux projets en Roumanie.

Peter Niederer présente brièvement les deux projets en Roumanie. Le premier concerne la sylviculture, alors que le second se rapporte à l'agriculture. Dans ce cadre, le SAB collabore avec plusieurs partenaires roumains.

Stephan Amsler présente les activités de la section technique du SAB (ST-SAB). Les principales tâches effectuées par le ST-SAB sont : dispenser des conseils dans le domaine énergétique ou de la construction, accompagner les coopératives de construction rurales et exploiter le Centre de coordination des volontaires en montagne (CECOVO-Montagne). Ces prestations sont très demandées, notamment celles proposées par le CECOVO-Montagne. Ce dernier planifie l'engagement de groupes ou de personnes individuelles, afin de réaliser des projets dans les régions de montagne. Stephan Amsler remercie les volontaires qui ont donné de leur temps, ainsi que l'Aide Suisse aux Montagnards pour son soutien financier.

Thomas Egger indique que ces brèves présentations ne reflètent qu'une petite partie des activités du SAB. Des informations plus complètes sont diffusées sur le site du SAB, ainsi que dans la revue « montagna ».

Les prochains thèmes qui seront traités par le SAB concerneront en particulier la mise en œuvre de la stratégie de la Confédération en faveur des régions de montagne et de l'espace rural, l'ordonnance sur les résidences secondaires, le FORTA, la votation sur l'initiative ProServicePublic, la réforme sur l'imposition des entreprises III, la politique agricole, le dossier énergétique, l'agenda politique du SAB, etc.

Thomas Egger profite de l'occasion pour rappeler l'importance de la votation sur l'initiative populaire ProServicePublic. Contrairement à son intitulé, cette initiative menace les prestations fournies par le service public. Car elle prévoit notamment d'interdire les entreprises concernées de réaliser des bénéfices, d'effectuer des financements croisés, etc. Dans un tel cas, de nombreux offices postaux et des lignes de chemins de fer seraient fermés dans les régions de montagne. Pour sa part, Swisscom pourrait être empêché de poursuivre ses travaux pour installer ses réseaux à grande capacité. Par conséquent, le service public serait détérioré. C'est pourquoi cette initiative doit être fermement rejetée.

Isidor Baumann remercie les collaborateurs du SAB pour leur travail, ainsi que toutes les personnes qui se sont engagées au profit des régions de montagne. Il recommande ensuite à l'assemblée d'approuver ce rapport d'activité, en donnant la possibilité aux personnes présentes de s'exprimer.

Personne ne demande la parole. Le rapport d'activité 2014 est approuvé par l'assemblée générale.

4. Acceptation des comptes 2014

Thomas Egger présente les comptes 2014. Le bilan affiche un total de 952'509.56 francs et un bénéfice de 4549.55 francs. Quant au bilan de TRAVAIL-A-DOMICILE.CH, il se monte à

93'697.90 francs. Cette société a été supprimée à la fin de l'année 2014. Les membres du SAB en ont été informés déjà lors de notre dernière AG.

Thomas Egger remercie les membres collectifs et individuels pour leur soutien. Il les incite aussi à faire connaître le SAB, afin de pouvoir compter sur de nouveaux membres. Il est important que nos membres sachent qui est le SAB et quel est son champ d'action. Sinon il existe le danger que nos membres ne soient plus capables de savoir quelle est l'utilité de notre organisation.

Thomas Egger remercie également les collaborateurs et les réviseurs des comptes du SAB ; notamment Tobias Schweizer, à qui il donne la parole.

Tobias Schweizer utilise cette occasion pour se présenter brièvement. Il indique qu'Andreas Gantenbein et lui-même ont examiné les comptes du SAB, ainsi que ceux de TRAVAIL-A-DOMICILE.CH. Il recommande à l'AG de les accepter.

Les comptes sont acceptés par les membres de l'Assemblée générale.

5. Elections complémentaires pour le Conseil des régions de montagne

Isidor Baumann relève que Hanspeter Egli et Pauline Gigandet se retirent du Conseil des régions de montagne. En raison des élections générales prévues l'année suivante, ces sièges ne sont pas remplacés.

L'assemblée générale accepte cette proposition.

6. Divers

Jakob Schiesser critique les mesures prévues par le Conseil fédéral dans le cadre de l'ordonnance sur la protection des eaux. Il est juste, comme l'a indiqué Peter Flück, de prendre des mesures pour éviter des catastrophes naturelles. Mais l'ordonnance en question ne doit pas uniquement se focaliser sur la question de la protection, mais aussi prendre en compte l'utilisation du territoire. Dans ce cadre, il faut changer la définition d'une exploitation extensive de l'espace réservé aux eaux (restriction d'exploitation). D'autre part, la question des traces laissées par les médicaments et certains produits chimiques ne peut être résolue uniquement par le procédé de filtration. Ces substances contribuent à faire disparaître les poissons de nos cours d'eau. Etant donné qu'il est difficile de trouver un compromis sur ce sujet, Jakob Schiesser est d'avis qu'il faut adopter des règles plus souples en la matière.

René Imoberdorf, Conseiller aux Etats du canton du Valais indique que l'ordonnance est en cours de consultation au Parlement. Plusieurs adaptations ont été introduites. Il espère que des changements seront apportés, notamment en ce qui concerne les restrictions d'exploitation.

Migga Fallet profite de l'occasion pour présenter le projet « Swisstavolata ». Ce dernier vise à proposer des repas traditionnels préparés et servis par des agricultrices. Ce projet est soutenu par l'OFAG, Innotour et le SECO. « Swisstavolata » existe depuis un peu plus d'une année et rassemble quelque 40 participantes. Migga Fallet souhaite que d'autres agricultrices ou femmes d'agriculteurs rejoignent ce projet. Des informations complémentaires sont disponibles ici :

www.swisstavolata.ch

Isidor Baumann souhaite bonne chance au projet présenté par Migga Fallet.

Thomas Egger rappelle les prochains rendez-vous du SAB :

13 novembre 2015 : Journée d'étude sur la mise en valeur des produits agricoles de montagne

Mars 2016 : Journée d'étude sur le financement des remontées mécaniques (avec Remontées Mécaniques Suisses)

AG 2016 : 25 et 26 août 2015 à Heiden (AR)

Isidor Baumann remercie les participants pour leur présence et espère qu'ils auront obtenu d'intéressantes informations au sujet du SAB.

Il remercie également les membres de notre organisation pour leur soutien financier. Seul cet appui permet au SAB d'exister et d'assurer ses diverses tâches.

Il clôture cette AG à 16.30. Ensuite, une présentation du label « Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir » a eu lieu. Ce nouveau label a pour but de récompenser les communes qui s'investissent pour leurs jeunes. A cette occasion, trois communes ont obtenu ce label. Il s'agit de : Gampel-Bratsch (VS), Safiental (GR) et Lumnezia (GR). Des informations complémentaires sont disponibles sur : www.jeunesse-en-region-de-montagne.ch.

Pour le protocole

Barbara Rekibi

Berne, octobre 2015